

Suite a une offre par assurance

Par gilles, le 04/12/2011 à 16:55

Bonjour,

je voudrais savoir suite a une offre de l'assurance pour accident domestique je peux accepte cet offre puis demande l'ogmentation de l'ipp car l'a ssurance par son expert me propopse 40 pour cent mais mon medecin demande lui cinquante pour cent qu'el demarche je doit faire merci d'avance

Par chaber, le 06/12/2011 à 07:30

bonjour

un médecin traitant n'est pas expert. De plus il fait connaître le contenu de votre contrat sur les IPP.

Il vous est possible de prendre un autre expert, à vos frais, pour contester éventuellement.